

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2023

Département
d'Indre-et-Loire

Ordre du Jour :

- Remplace DE2022_075 : Demande de subvention au Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2023
- Vente du matériel du Presbytère
- Reversement recettes entrées jardin du presbytère à Neurodon
- Questions diverses
- Enquête municipale sur le projet de résidences seniors
- Repas des aînés du 18 mars 2023

Nombre de membres en exercice: 14

Le 06 mars 2023 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le jeudi 02 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Pascal DUGUÉ.

Présents : 11

Sont présents: Pascal DUGUÉ, Isabelle BÉJANIN, François RODE, Laurent FAUVEL, Monique BOITARD, Valéry BOUÉ, Jean-François CHANDELLIER, Guillaume CHEVRÉ, Céline DIERIC, Claire LEVIEUX, Nicole PERRIER

Votants: 11**Représentés:**

Excuses: Bertrand CARDON, Murielle JACQUES, Pierre LOUAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle BÉJANIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24 février 2023.

Objet: REMPLACE DE2022_075 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2023 - DE 2023_016

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'effectuer une demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2023 concernant les travaux de réfection de la voirie.

Plan de financement :

DEPENSES Hors Taxes	RECETTES
Travaux de réfection de voirie : 83 000 €	Conseil départemental : 7 096 € Enveloppe socle
	Conseil départemental : 34 404 € Enveloppe projet :
	Auto-financement : 41 500 €
TOTAL HT :	TOTAL :
83 000 €	83 000 €

Le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la demande d'aide au Conseil Départemental pour le FDSR 2023.

Monsieur le Maire précise que le montant du devis est de 93 145 euros HT pour une réfection en enrobé. La commune souhaite demander à l'entreprise qui sera choisie dans

le cadre du groupement de commandes avec Loches Sud Touraine d'utiliser du bicouche moins onéreux et tout aussi efficace, ce qui permettrait de réparer davantage de voies. Monique Boitard demande quelles routes seront rénovées. Monsieur le Maire lui répond que les voies suivantes ont été sélectionnées avec Pierre Louault :

- CR n°30 Les sables noirs / route de Saudinet*
- Le Chilloux*
- Le Bois Nivert*
- Les Ajoncs*
- La Clémencerie*

Monique Boitard estime que la déviation de la zone artisanale n'a jamais été en bon état. Monsieur le Maire lui répond que cette voie n'a jamais eu vocation à être beaucoup empruntée. Le revêtement de goudron a donc directement été posé sur les cailloux.

Considérant la nécessité de prévoir des travaux de réfection de la voirie communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (enveloppes socle et projet) telle que présentée ci-dessus,

VOTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

CHARGE la commission voirie de déterminer les routes qui nécessitent en priorité une réfection.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Objet: VENTE DU MATERIEL DU PRESBYTERE - DE 2023 017

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'une partie du matériel du Presbytère ne sera pas utilisé dans le cadre de la concession de service ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre ce matériel en organisant une brocante au Presbytère.

François Rode, Maire adjoint, demande si les personnes qui voudront acheter le matériel se déplaceront dans le bâtiment. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond que l'ensemble du matériel concerné ne peut pas être déplacé. Il est proposé que les personnes regardent dans un premier temps les photos avec les prix et si elles sont vraiment intéressées alors elles iront dans le presbytère.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, propose de préparer la brocante le vendredi 10 mars à 15 heures. Il sera aidé par Isabelle Béjanin et François Rode, Maire adjoints, et Nicole Perrier.

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, précise que cette brocante s'adresse uniquement aux Chédignois et les amis de Chédigny.

Claire Wille demande ce que la commune compte faire si le matériel n'est pas entièrement vendu. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond que le matériel sera alors donné à l'association Main Ouverte à Bléré (Association aidant CHU de Tours, Flamme en rose, FC Val de Cher37, amicale JSP, CCAS Bléré).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la partie du matériel du Presbytère qui ne sera pas utilisée dans le cadre de la concession de service.

FIXE la date de la brocante au Presbytère au samedi 11 mars de 10 heures à 13 heures.

DIT que le matériel qui ne sera pas vendu ou gardé par la commune sera donné à une association locale à caractère social.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Objet: REVERSEMENT DES RECETTES DES ENTREES DU JARDIN DU PRESBYTERE A NEURODON - DE 2023 018

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE2018_046 fixant le prix d'entrée du jardin du presbytère à 3 euros ;

Considérant la mobilisation des parcs et jardins de France autour de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau pour organiser un week-end d'ouverture des jardins dont une partie de la recette (2 euros par entrée) sert au financement de la recherche dont la 9e édition aura lieu les 6,7 et 8 mai ;

Monique Boitard rappelle que l'Association Roses de Chédigny a déjà participé à cette opération en organisant une collecte sous forme de cagnotte qui a permis de récolter de belles sommes pour Neurodon. Elle estime que c'est une bonne idée d'y participer à nouveau et suggère d'installer une cagnotte à la serre pour inciter les visiteurs à donner autant qu'ils le souhaitent.

François Rode, Maire adjoint, et Jean-François Chandellier sont favorables pour que la commune participe à cette opération sur les 3 jours. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, rappelle qu'une journée est aussi une belle participation en sachant que tous les jardins ne participent pas à Neurodon. Elle rappelle que les entrées du jardin servent à payer une partie de la rémunération des agents techniques qui l'entretiennent.

Monsieur le Maire demande l'assemblée de se prononcer sur le nombre de jours de participation de la commune : 3 jours, 2 jours ou 1 seul jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de reverser 2 euros sur les entrées du jardin du presbytère qui seront enregistrées les journées des 07 et 08 mai à la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

1) Aire de petit passage des gens du voyage

Monsieur le Maire indique que la route qui dessert l'aire de petit passage des gens du voyage va être rénovée. Il ajoute que les éboueurs rencontrent des difficultés à manœuvrer pour collecter les ordures ménagères. Les bacs vont par conséquent être replacés en haut de la route pour faciliter la collecte et il sera rappelé aux gens du voyage qu'ils doivent amener leurs ordures sur ce point de regroupement sans déplacer les bacs.

François Rode, Maire adjoint, indique que des caravanes sont stationnées en dehors de l'aire en raison d'une partie du terrain qui est trop meuble pour manœuvrer avec leurs habitations mobiles.

Le Conseil Municipal estime que depuis la mise en service de cette aire de petit passage il n'y a pas eu de nouvelles occupations des parkings, ce qui est donc positif. Les élus de la commission gens du voyage vont régulièrement à la rencontre des occupants de cette aire.

2) Service civique pour le jardin du Presbytère

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, informe l'assemblée qu'à ce jour la commune n'a pas reçu de candidature pour la mission de service civique au jardin du presbytère du 1^{er} mai au 31 octobre de 35 heures hebdomadaires. Elle invite les élus à en parler autour d'eux. L'annonce de recherche de volontaires a été transmise à toutes les communes de Loches Sud Touraine et associations : Puzzle, Nacel, Parcs et Jardins, Mission Locale...

3) Projet de résidences pour les seniors

Monsieur le Maire donne les premiers résultats de l'enquête réalisée par la secrétaire de mairie pendant le recensement auprès des plus de 60 ans sur le projet de création de résidence pour les seniors. Au 24/02/2023, 25 personnes ont participé à l'enquête (13 femmes et 10 hommes) :

- 10 ne sont pas favorables (40%) et 15 sont favorables au projet (60%)
- Sur ceux qui sont intéressés : 4 préfèrent un F1 et 10 un F2.
- Parmi les personnes ayant répondu : 8 sont mariées, 3 sont divorcées, 4 sont célibataires, 4 sont veuves.
- Les tranches de revenus des personnes ayant répondu : 1 à moins 10778€, 11 avec 10779€ à 27478€, 4 avec 27479€ à 78570€.
- Au niveau de la tranche d'âge : 2 de plus de 90 ans, 4 octogénaires, 10 sexagénaires, 6 de moins de 70 ans.

Le questionnaire a de nouveau été diffusé par mail le 28 février et de nouvelles réponses restent à dépouiller. Une relance sera effectuée le jour du repas des aînés de manière à ce que la commune ait une idée plus précise de l'avis des habitants sur ce projet. La commune comprend en effet 104 personnes de plus de 70 ans, l'objectif est de recueillir au moins 50 réponses.

Monsieur le Maire rappelle que des rendez-vous ont eu lieu avec deux structures en vue de concrétiser ce projet. Un prochain rendez-vous aura lieu fin mars avec M. Meunier.

François Rode, Maire adjoint, annonce que le projet de résidence pour personnes âgées envisagé par un particulier à Saint-Michel est finalement abandonné.

4) Repas des aînés le 18 mars

Monique Boitard a préparé les verrines d'apéritif et les présente à l'assemblée qui les valide à l'unanimité. Elle indique qu'elle passera les commandes des ingrédients cette semaine.

Par ailleurs, il est convenu que les musiciens du groupe Trio Loco joueront entre les plats et après le repas.

Etant donné que la salle des fêtes est occupée par un spectacle le vendredi 17 mars, le rendez-vous est fixé à 9 heures pour la mise en place le samedi 18 mars.

5) Inauguration de la boutique L'éphémère le 25 mars

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de la boutique-atelier L'éphémère aura lieu le samedi 25 mars à 10h. François Rode, Maire adjoint, est chargé de s'occuper du vin d'honneur : vin et gâteaux secs.

6) SACEM

Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique que la SACEM propose aux communes des tarifs préférentiels avec un forfait annuel. Il étudie donc cette offre pour en faire bénéficier les associations et ainsi leur faire réaliser des économies. Monique Boitard confirme que l'Association

des Roses et l'Association de Tourisme et d'Animation de Chédigny payent plusieurs milliers d'euros pour leurs événements respectifs.

7) Stationnement rue de l'Alambic

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il va prendre un arrêté pour réglementer le stationnement rue de l'Alambic à l'instar de celui en vigueur dans la rue du Lavoir de 9h à 19h du 1er mars au 30 novembre.

Le Maire,
Pascal DUGUÉ

La secrétaire de séance
Isabelle BÉJANIN

Procès-verbal approuvé le 03 avril 2023 et publié le 06 avril 2023.